

## **Les frontières n'arrêtent pas l'épidémie de chômage**

Trois millions de chômeurs en 1974, six millions en 1978, huit millions en 1981..., la situation ne cesse de se détériorer dans les pays de la Communauté où, depuis 1975, l'emploi global croît 2,4 fois moins vite que celui de la population active. La réalité future pourrait bien dépasser les prévisions les plus sombres d'hier car, au rythme actuel, le cap des douze millions de chômeurs en Europe sera franchi avant 1985.

Michel Godet, dont on lira l'article ci-dessous, estime que le chômage n'est pas une fatalité, mais qu'il s'aggrave du fait d'un certain consensus plus ou moins implicite des acteurs économiques sur des décisions non appropriées. La situation dans les quatre pays d'« Europa » (Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne, Italie) révèle certes des particularités mais les frontières n'arrêtent pas l'épidémie.

Paradoxe, les créations d'emploi n'ont pas cessé d'augmenter selon les derniers chiffres connus (1979). Il est exact que les femmes sont victimes d'une discrimination, mais elles augmentent leur part dans la population active aux dépens des hommes. Enfin, deux phénomènes de société agiront en sens contraire : l'automatisation supprimera encore des emplois mais la culture et les loisirs en dégageront de nouveaux (lire pages 24 à 27).

### **Le consensus**

Le chômage ne fait que commencer, une majorité silencieuse et complice se rassemble autour de cette inquiétante prédiction. Et ce, au nom de l'implacable logique des adaptations structurelles commandées par la contrainte extérieure :

- Malgré la pause actuelle, il faut s'attendre à de nouveaux renchérissements du prix du pétrole de 2 % à 5 % en monnaie constante par an : soit une multiplication par 1,5 ou 2,5 des prix réels d'ici à l'an 2000. L'incertitude pesant seulement sur le caractère brusque ou progressif de ces renchérissements.
- La politique énergétique, même la plus vigoureuse, ne suffira pas à lever cette contrainte. Plus que jamais il faudra exporter des produits manufacturés pour payer la facture des importations obligées. Il en résulte une exigence de compétitivité et d'innovation qui, dans l'état actuel des coûts relatifs des facteurs de production, va accélérer la substitution du capital au travail.

En attendant une croissance au contenu énergétique différent, l'équilibre extérieur sous contrainte énergétique, impliquera une croissance faible pour la plupart des pays européens (voire nulle ou négative dans le cas de renchérissements trop brusques).

Dans ces conditions, le chômage devrait s'aggraver d'autant qu'il ne faut guère compter sur le tertiaire pour compenser les pertes d'emplois industriels. La révolution micro-électronique conduirait plutôt à des réductions d'effectifs dans les banques, les assurances et les administrations.

Il est illusoire de penser que l'emploi de demain sera à coup sûr sauvé par le chômage d'aujourd'hui, car si rien n'est changé dans l'organisation de nos structures socio-économiques, les mêmes causes (contraintes extérieures) produiront les mêmes effets (récession, inflation, chômage).

## Pas une fatalité

Il ne faut pas baisser les bras. Le chômage n'est pas une fatalité. La crise de l'emploi prend surtout racine dans le refus d'adapter nos comportements et nos structures aux règles du jeu d'un contexte nouveau. Accuser ce dernier, c'est se tromper de cible. La crise est plus en nous que dans l'environnement. L'inflation se perpétue car trop d'acteurs puissants (Etats, entreprises, particuliers) y trouvent leur compte et la considèrent comme « un droit acquis ». De même, le chômage s'aggrave, car il compense de multiples rigidités dont profitent précisément ceux qui pourraient les lever (entreprises, syndicats).

Afin d'éviter que le chômage très élevé et l'inflation à deux chiffres ne soient le prix à payer pour retrouver la souplesse nécessaire face au changement, il faut s'attaquer aux scléroses structurelles accumulées au cours des trente années folles qui, à la réflexion, n'étaient pas si glorieuses qu'on l'a dit.

En effet, de multiples rigidités (fiscalités, pratiques patronales et syndicales restrictives, protections sociales) poussent les entreprises à substituer le capital au travail : le capital se met facilement au rebut et ne fait jamais grève. Elles favorisent aussi l'émergence d'un secteur informel, plus flexible, plus autonome où ces contraintes sont moindres (production pour soi, mais aussi travail au noir).

Les effets pervers des réglementations sont bien connus : il suffit de citer l'exemple des entreprises qui n'embauchent pas par crainte de ne pouvoir débaucher si besoin est, mais toute rigidité finit par être contournée comme en témoigne, en l'espèce, le développement de l'intérim et du travail temporaire. Dans ce contexte, les primes spéciales pour l'emploi et le recrutement des jeunes doivent en partie être interprétées comme des mesures visant à lever les obstacles en matière de salaire minimum légal.

Si l'on doit reprocher aux entreprises de chercher à n'importe quel prix la souplesse d'utilisation et la rentabilité du facteur travail, il faut aussi reconnaître que certains syndicats se comportent comme des associations de quasi-propriétaires de l'emploi qui défendent les statuts et les privilèges corporatifs de leurs mandats avant toute autre considération.

Dans une société centralisée et à chômage élevé, les mieux placés pour changer la répartition des revenus à leur profit sont ceux qui contrôlent les secteurs-clefs (énergie, transports, télécommunications) et qui bénéficient, par leur statut, de la sécurité de l'emploi. Or le temps n'est plus où ce qui était obtenu par les uns finissait par être accordé aux autres. En période de croissance faible, l'effet d'entraînement disparaît, les avantages acquis se transforment en privilèges abusifs : réclamer pour ceux qui travaillent des augmentations ou une plus grande sécurité d'emploi, c'est signifier pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi une chance moindre d'en trouver un.

Dès lors, ce qui est gagné par ceux qui sont dans un rapport de force favorable est perdu par d'autres plus exposés aux lois du marché et par conséquent moins bien placés. La sécurité des uns se nourrit de l'insécurité des autres. Dans ces conditions, plus on accroît les effectifs et les avantages du secteur protégé, plus on augmente l'insécurité et l'inégalité nouvelle qui pèsent sur les travailleurs du secteur exposé et sur les chômeurs.

Les entreprises et les syndicats entendent avant tout ne rien lâcher des positions acquises, et les gouvernements par tradition ou par manque de courage politique se refusent à imposer la négociation ou le changement des règles du jeu social. Bref, à court terme, il est plus facile de se réfugier dans le *statu quo*. Tel est l'accord non écrit, qui équivaut à un consensus implicite sur le chômage.

Ce phénomène est clairement reconnu par la commission qu'a présidée M. J. Lesourne (1) sur l'emploi et les relations du travail dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan français : « *Il apparaît souvent que, consciemment ou non, les différents acteurs de la vie*

*économique et sociale contribuent, par le jeu des décisions qu'ils prennent ou des comportements qu'ils adoptent, à l'aggravation du chômage ».*

Bientôt, si le consensus sur le chômage persiste, les inégalités seront aussi sensibles sur le plan du statut professionnel que sur celui des revenus.

La nature du chômage est totalement différente de ce qu'elle était en 1930 : l'indemnisation amortit les effets économiques, mais surtout le chômage joue comme facteur d'accentuation des inégalités, il touche principalement les femmes, les immigrés, les travailleurs de plus de cinquante ans et les jeunes dans leur ensemble, qui comptent pour un cinquième de la population active, mais pour près de la moitié des chômeurs.

### **« Déréguler »**

Toute règle conduit à des rigidités qui, avec le temps, finissent par être tournées ou détournées au profit de quelques-uns. Aussi, lorsque les inconvénients l'emportent sur les avantages, comme c'est bien souvent le cas aujourd'hui, de nouvelles règles, voire une certaine dérégulation, s'imposent.

Déréguler cela signifie, par exemple :

- Eviter que certaines réglementations (assiettes de charges sociales, dégrèvement des investissements...) n'augmentent de façon arbitraire le coût relatif du facteur travail.
- Favoriser l'emploi total en protégeant moins celui du secteur formel. C'est-à-dire ne plus lutter contre l'emploi non protégé du secteur informel mais, au contraire, reconnaître un statut et un droit de cité à celui-ci et, du même coup, mieux le protéger en le contrôlant. Il faut blanchir le « travail noir » car l'insécurité et les abus prolifèrent mieux dans la clandestinité qu'au grand jour.
- Partager et vivre le travail différemment, c'est-à-dire de manière plus souple, et moins contraignante, travail à temps partiel et retraite à la carte, travail chez soi. Vivre le travail différemment, c'est aussi ne plus faire de l'homme encombré l'exemple de la réussite sociale et du chômeur un exclu, c'est encore faire de la productivité une arme pour libérer le temps et pas seulement pour produire plus.
- Réviser les profils de carrière non réversibles, promotion à l'ancienneté ; responsabilités croissantes avec l'âge. Naturellement, la souplesse à laquelle nous songeons est incompatible avec le statut relativement rigide et hiérarchique des administrations et des grandes entreprises.

Le consensus sur le chômage alimente la dualité de l'économie avec, d'un côté, les travailleurs nantis d'un emploi salarié stable à plein temps et, de l'autre, ceux qui sont plus ou moins exclus de ce modèle.

La riposte à cette segmentation du marché du travail doit être recherchée dans de nouvelles structures de l'emploi permettant de concilier harmonieusement les aspirations d'autonomie et de sécurité. Il pourrait s'agir, par exemple, d'attribuer plusieurs emplois à temps partiel à un même travailleur ou de jumeler fréquemment plusieurs travailleurs sur un même emploi. Cette pluriactivité pourrait prendre aussi la forme d'un travail à mi-temps dans le secteur « formel » et protégé pour obtenir un minimum de sécurité et un autre mi-temps dans le secteur « informel » pour y exercer librement des activités plus autonomes.

Certaines crises sont porteuses d'espoir. Dans un monde où l'évolution est commandée par les rapports de forces, le consensus sur le chômage ne sera pas brisé par décret, il faudra, sans doute, attendre que certains seuils intolérables et irréversibles soient franchis. A moins que les exclus ne fassent front pour constituer, à leur tour, un syndicat

puissant de plusieurs millions d'adhérents et mettre au pouvoir de nouvelles forces politiques.  
L'exemple français fera-t-il tache d'huile en Europe ?

MICHEL GODET

(\*) Auteur de « Demain les crises : de la résignation à l'anti fatalité », Hachette 1980.

(1) Rapport de la commission « Emploi et relations du travail » ; « Documentation française », juillet 1980.